



Motion (4893)

La Chambre des Députés,

- considérant que l'école publique se doit d'assurer une formation de qualité à tous les élèves ;
- estimant que la meilleure garantie pour un enseignement de qualité est une formation appropriée du personnel enseignant respectant tous les aspects de la profession;
- constatant que la pénurie du personnel breveté persistera dans les années à venir et qu'il faut dès lors pourvoir à une formation adéquate des personnes qui remplissent les conditions d'admissibilité à la formation d'enseignant;
- estimant qu'un intérêt réel pour une telle formation en cours d'emploi peut se manifester chez maintes personnes remplissant ces conditions d'admissibilité,

invite le Gouvernement

- à organiser une formation en cours d'emploi auprès de l'ISERP permettant d'obtenir un diplôme d'instituteur.

Zanussi Marc

ERR

ERR . . .

[Signature]

Jos Meunier